

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 276

3 février 2016

### SOMMAIRE

Alba Capital Partners .....	13208	Ibanel S.à r.l. ....	13205
Caryan S.à r.l. ....	13248	Ibanel S.à r.l. ....	13205
Caryan S.à r.l. ....	13248	Ibanel S.à r.l. ....	13204
CDRD Investment (Luxembourg) III S.à r.l. .....	13248	Ibanel S.à r.l. ....	13205
CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l. .....	13248	Ibanel S.à r.l. ....	13206
CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l. ....	13248	Ibisland S.A. ....	13206
Corniche Luxembourg International S.A. ...	13237	Incho Group Sàrl Soparfi .....	13207
Domomaster Theis .....	13247	Inpa Trading S.A. ....	13207
DR005 SCSp .....	13246	Interflog S.A. ....	13204
Eircom Holdco S.A. ....	13247	International Business Event .....	13202
European Robot S.à r.l. ....	13245	International Business Event .....	13202
Findus Equity Co S.à r.l. ....	13204	International Healthcare S.A. ....	13202
Findus Loanco S.à r.l. ....	13206	Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l. ....	13205
Gambini International S.A. ....	13207	Invest International Holdings S.A. ....	13204
Gestpro S.à r.l. ....	13202	Key Real Estate SA .....	13203
Greenvest Holdings Projects SA .....	13206	Larochette Investissement S.à r.l. ....	13241
Grillionaire SPF .....	13207	LEKA Pneus S.à r.l. ....	13243
Grow-On Finance S.à r.l. ....	13203	Lighthouse Equity Co S.à r.l. ....	13204
GRP S.à r.l. ....	13204	Lighthouse Loanco S.à r.l. ....	13206
Halym SA .....	13207	Limo Prestige .....	13233
Heerendam S.A./N.V .....	13206	Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l. ....	13205
Houseconcept-Millenkneppen S.A. ....	13202	Luxcoins S.A. ....	13203
Howald Immobilière .....	13203	Luxeden .....	13244
HPK Luxembourg 1 Cubes S.à r.l. ....	13207	Luxevents S.A. ....	13203
		SOF-10 Beagle JVCo Lux S.à r.l. ....	13221

**International Business Event, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195452/10.

(150218668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**International Business Event, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195453/10.

(150218669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**International Healthcare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel, ZAE Robert Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.438.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015195454/10.

(150218798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Gestpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.549.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/12/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015195370/12.

(150219120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Houseconcept-Millenkneppen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 166.816.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015195409/12.

(150218649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Howald Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 13.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015195410/12.

(150218502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Grow-On Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015195364/12.

(150218501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Luxcoins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 159, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195530/10.

(150218943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Luxevents S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 50.742.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bascharage, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195534/10.

(150218921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Key Real Estate SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.889.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195475/10.

(150218646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**I.I.H. S.A., Invest International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 7.656.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015195457/10.

(150218800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Interflog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195451/10.

(150218499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

*Dépôt rectificatif se rapportant aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2014 déposés le 27/04/2015 sous réf. L150071700*

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195384/11.

(150218872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Lighthouse Equity Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Findus Equity Co S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015195492/13.

(150218963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.116.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195433/10.

(150218535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 94.116.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195432/10.

(150218533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 94.116.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195434/10.

(150218536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 94.116.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195435/10.

(150218537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 175.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015195430/11.

(150218884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 140.337.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015195500/13.

(150218868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 94.116.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195436/10.

(150218538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Ibisland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 30.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195437/10.

(150218699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Lighthouse Loanco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Findus Loanco S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.896.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015195495/13.

(150218866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Heerendam S.A./N.V., Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 159.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HEERENDAM S.A. / N.V.

Référence de publication: 2015195392/11.

(150219115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Greenvest Holdings Projects SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 282, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 170.266.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195383/10.

(150218642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**HPK Luxembourg 1 Cubes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.865.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195412/9.

(150218713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Incho Group Sàrl Soparfi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.748.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195419/9.

(150218787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Inpa Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 103.366.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195449/9.

(150218662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Halym SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 142.301.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195400/9.

(150218915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Grillionaire SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 165.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195363/9.

(150218764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Gambini International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195365/9.

(150218412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Alba Capital Partners, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 201.694.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,  
ON THE ELEVENTH DAY OF NOVEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) Mr. Michele Basso, an Italian citizen, born in San Candido (Italy) on February 28<sup>th</sup>, 1972, resident in Brunico (Italy), Rione Peter Anich, 16, with Italian tax code BSSMHL72B28H786B, with ID card of his nationality number AU6865558, in force; and

2) Alba Capital Management S.A., a société anonyme incorporated in Luxembourg, with registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, in course of registration with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg.

both here represented by Mr Judicael Mounquenguy, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The mentioned proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above stated, have drawn up the following articles of association of a company which they declared organized among themselves:

**Art. 1. Denomination and form.** There is hereby established among Alba Capital Management S.A., as unlimited partner (associé commandité) and Mr. Michele Basso, as the founding limited partner (associé commanditaire) and all those who may become owners of shares, a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws in effect and especially by those of March, 22 2004 on securitisation and of August, 10 1915 on commercial companies as amended from time to time, as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the corporate name of "ALBA CAPITAL PARTNERS".

The "ALBA CAPITAL PARTNERS" partnership limited by shares shall be referred to in these articles of association (the "Articles") as the "Partnership". All documents drafted by the Partnership and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Partnership followed by "société en commandite par actions", the address of the registered office of the Partnership and the initials "R.C.S." followed by the number under which the Partnership is registered with the Luxembourg company register.

**Art. 2. Term of Partnership - Dissolution.** The term of the Partnership shall be 50 years from the date of its incorporation unless sooner dissolved.

The shareholders of the Partnership (the "Shareholders") representing at least 2/3 of the Partnership's entire share capital might extend the term of the Partnership for a maximum of 10 further years, if circumstances so require.

In the event of withdrawal of the General Partner (unlimited partner), the Partnership shall be dissolved as of the date of such a withdrawal unless a person or an entity is appointed in replace of the withdrawing General Partner, such appointment to be made in the manner required for the amendments of these Articles.

The General Partner shall be deemed to have withdrawn as General Partner on the date that the General Partner:

(a) is dissolved by law enforcement or pursuant provisions of the articles of association of General Partner and starts filing its winding-up procedure;

(b) has transferred all of the A shares held in the Company;

(c) makes an assignment for the benefit of creditors;

(d) files a voluntary petition in bankruptcy;

(e) is adjudged bankrupt or insolvent, or has entered against it an order for relief in any bankruptcy or insolvency proceeding;

(f) files a petition or an answer seeking for itself any reorganisation, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law, or regulation;

(g) files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against it in any proceeding of this nature;

(h) seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver, or liquidator of the General Partner.



The Partnership may further be dissolved with the prior written consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendments of these Articles, as prescribed by Article 20 hereto as well as by the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, on commercial companies (the “Law”).

**Art. 3. Purposes.** The Partnership shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law of risks associated to any type of assets

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties and finance such activity by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables, securities and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate object, borrow in any form and enter into any type of loan agreement.

It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, give guarantees and grant security over its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and in accordance with the provisions of the relevant issue documentation of the securities, assign, sell or arrange for the assignment or the sale of the underlying assets and risks which guarantee the rights of the relevant investors.

In general, the Company may take, to the largest extent permitted under the Securitisation Law, any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Partnership is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which could interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

**Art. 5. Capital.** The Company has an issued capital of EUR 35.015 (thirty-five thousand fifteen euro), divided into 35.000 (thirty-five thousand) A Shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, 5 (five) B Shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, 5 (five) C Shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each and 5 (five) D Shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

The Company is authorized to issue B, C, D, E, F (and further categories) Redeemable Shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each in accordance with article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company shall have an authorised share capital of EUR 50.000.000 (fifty million euro), including current subscribed share capital, made up of 50.000.000 (fifty million) Shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, divided into:

- 35.000 (thirty five thousand) A Shares issued at a par value of EUR 1.- (one euro) each;

- 49.965.000 (forty nine thousand nine hundred sixty-five thousand) B, C, D, E, F or any new further category Redeemable Shares issued at a par value of EUR 1,- (one euro) each (the “B, C, D, E, F and new further category Shares”).

The Board of directors is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital, by issue of B, C, D, E, F and new further category Shares, if such additional categories created, having the same rights and obligations as previously issued shares of the same class.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The General Partner is authorised to determine the conditions attached to any subscription of Shares to be issued from time to time. Within this context, it may modify or suspend the preferential subscription right. It may foresee a subscription by new shareholders if necessary with conditions of subscribing to a minimum number of shares or a minimum subscription amount.

Upon incorporation and each time the issued share capital of the Company is increased, an amount may be appropriated from the issue premium and paid into the legal reserve.

The General Partner is hereby authorised to issue further A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares and new category Shares, with the established issue premiums so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

Each class of Shares shall correspond to a distinct compartment of the Company, unless a different decision by the General Partner, to be created by General Partner pursuant to the powers granted to it under Article 14.

The assets in each compartment are only available to make payments in connection with such compartment. The dividends payable with respect to each compartment will be limited to the amount of distributable profits generated by the assets of such compartment.

The B Shares are pertaining to the Company compartment “Alba Development” set up for the purposes of investing in securities and other financial instruments issued by entities active into the financing of real estate development initiatives. The return on, and the value of, the B Shares will depend entirely on the performance of these financial instruments.

The C Shares are pertaining to the Company compartment “Alba Real Estate” set up for the purposes of investing in securities and other financial instruments issued by entities active into the financing of real estate investment initiatives. The return on, and the value of, the C Shares will depend entirely on the performance of these financial instruments.

The D Shares are pertaining to the Company compartment “Alba Hospitality” set up for the purposes of investing in securities and other financial instruments issued by entities active into the financing of real estate hospitality initiatives. The return on, and the value of, the D Shares will depend entirely on the performance of these financial instruments.

The General Partner may delegate any of its directors, managers or proxy holder or any other duly authorised person to collect the subscriptions and to receive payment of the price of the shares representing all or part of this increase in capital.

When the General Partner effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to officially acknowledge this increase in capital and to amend this Article. The General Partner is authorised to take or to authorise the steps required for the implementation and publication of such amendments in accordance with the law.

**Art. 6. Form of shares.** The shares of the Company shall be issued in either a registered or a dematerialised form under to the law of April 6, 2013 on dematerialised securities. Only the General Partner may decide on whether they take the form of dematerialised shares or not and must take the necessary prior measures to register the totality of the issue of dematerialised shares of the same type with a single clearing entity or a single central account holder and to publish in a national newspaper and on its internal site the denomination and address of the chosen clearing entity / central account holder.

The A Shares may be issued only in registered form and shall be subject to the legal framework governing this form of shares. No conversion to dematerialised shares may be requested.

It shall not be possible to convert shares issued in a dematerialised form to registered shares.

For the purpose of identifying the shareholders of shares issued in a dematerialised form pursuant to the law of April 6, 2013 only, the Company may, as is provided for by said law, at its own expense, request from the clearing entity, the name or denomination, nationality, year of birth or year of incorporation and the address of the holders of the shares in its books, immediately or at term entitling them to voting rights in its own general meetings, as well as the number of shares held by each of them and, if applicable, the restrictions that may apply to the shares. The CE shall provide to the Company the identification data in its possession on the holders of securities accounts in its books and the number of shares held by each of them.

The same information on the holders of dematerialised shares on their own account can be gathered by the Company through the account holders or other persons, Luxembourg or foreign, which directly or indirectly keep a securities account with the clearing entity to which the relevant shares are credited.

The Company shall recognise only one owner per share. If the ownership of one or several shares is undivided or disputed, the persons invoking a right to the share(s) must designate a single representative to represent the share(s) in respect of the Company. The omission of such a designation shall result in the suspension of the exercise of all the rights attached to the share(s).

**Art. 7. Redemption of shares.** Shares excluding A Shares, are redeemable at the option of their holder at any time after 5 (five) years from their date of subscription, upon decision of the General Partner, and in accordance with article 49-8 of the Law. A holder may not opt to have his shares redeemed unless he has received the agreement of all other shareholders of the same class. If such agreement is not reached, the redemption of the concerned shares shall be effected on prorata basis to the participation of shareholders.

The Company shall, upon prior written request by the holder of Shares (the "redemption notice"), sent by registered mail, redeem all or part of the Shares of that shareholder, as indicated in the redemption.

Except as provided otherwise (i) in the Articles or (ii) in a written agreement which may be entered into between the Company and all the Shareholders, the value of redemption of such shares (the "redemption value"), payable in cash or kind, is equal to:

- the nominal value of the concerned redeemable shares, plus
- any accrued but unpaid dividends and/or any positive or negative equalization provisions related to the concerned compartment as of the date of the redemption, plus
- the amount of the issue premium attributable to the redeemed shares, calculated pro rata to the shareholding of the concerned shareholders in the share capital.

The redemption notice shall be sent to the registered office of the Company to the attention of the General Partner. The General Partner must calculate the redemption value on the basis of net equity, premium attached to such shares, provisions for equalization and other reserves of the related compartment included, resulting from the interim accounts of the relevant compartment as of the date of the redemption notice.

The redemption value of the the redeemed shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the shareholders register as the owner thereof, on the bank account provided to the Company by such shareholder.

Documents drawn up by the General Partner, specifying the number and class of shares to be redeemed, the redemption value and the procedures necessary to effect the redemption will be available for consultation by all the shareholders at the registered office.

If, on the date of the redemption, funds available are not enough for the redemption, a part only of the shares to be redeemed, corresponding to the funds available, may be redeemed on obligation for the Company to redeem immediately the residual part of the shares subject to redemption according to the redemption notice at the same price, when funds distributable in accordance with article 72-1 of the Law are available, or such price can even be paid in kind through attribution of the assets of the concerned compartment prorate to the redeemed shares, according to the evaluation resulting from interim accounts of the concerned compartment.

The General Partner of the Company shall decide whether the redeemed Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, the General Partner shall take the necessary steps to amend the articles of association of the Company so as to reflect the relevant capital decrease inherent to the cancellation of the shares. To perfect the cancellation of the redeemed Shares, each shareholder shall grant power to the General Partner to take the necessary steps to ensure the validity of the cancellation of the redeemed Shares and shall undertake to provide his consent and to issue the necessary documents (including powers of attorney) as requested in view of any extraordinary general meeting or other deed and to ratify any transaction to ensure due perfection of this reduction in capital. Otherwise, the redeemed Shares shall remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting right or any right to participate in distributions of dividends or of liquidation proceeds. Redemption of Shares other than in the context of a capital reduction will be made in accordance with, and subject to, article 49-8 of the law of August 10, 1915 as amended.

**Art. 8. Liability of Shareholders.** The owners of Shares other than the General Partner are only liable up to the amount of the contribution made to the Partnership.

The General Partner's liability shall be unlimited, according to the Law.

**Art. 9. Meetings of Shareholders.**

9.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Thursday of the month of June at 5.00 p.m.. If such a day is not a Working Day in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Working Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner and shall be carried out according to the applicable Law.

9.2 To be valid, all the resolutions have to be taken with the favourable vote of the General Partner.

In any case shareholders meetings can be held also by video conference and/or conference call.

**Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority.** The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as its proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram, telex or e-mail.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, it is understood that in order to have the Partnership Shareholders meeting validly constituted and resolutions validly passed by the majority vote of Shareholders representing a quorum of at least 1/2 of the Partnership entire share capital plus one share

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

**Art. 11. Convening notice.** Shareholders meetings shall be convened by the General Partner, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least 8 (eight) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 12. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership.

**Art. 13. Management.** The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be the partner (associé - gérant - commandité) who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. Alba Capital Management S.A. is and shall remain the General Partner for the duration of the Partnership, subject to the provisions of Article 2 above.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the meeting of Shareholders.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Partnership, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Partnership.

Subject to the provisions of these Articles, and consistent with the investment purposes stated herein, the General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out and implement any and all of the purposes and powers of the Partnership including, without limitation, the power to manage the operations of the Partnership, to perform any and all acts of administration and disposition in the Partnership's interest; and to have the exclusive responsibility for the management, administration and control of the business and affairs of the Partnership.

**Art. 14 Powers - Compartments.** The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

The General Partner may create one or several separate compartments.

Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the General Partner creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the General Partner creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the General Partner creating such compartment, no resolution of the General Partner may amend the resolution creating such compartment or directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the General Partner taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses

and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the General Partner.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner. The General Partner may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 15. Authorised signature.** The Partnership shall be bound by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion.

**Art. 16. Independent auditor (réviseur d'entreprise agréé indépendant).** The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 17. Removal of the General Partner.** Following a definitive conviction of the General Partner for having damaged the Partnership with fraud, gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard of its duties, the shareholders meeting of the Partnership can resolve to remove the General Partner.

**Art. 18. Accounting year - Accounts.** Each year on the last day of December each compartment will be invited to present a specific inventory of the assets and the liabilities together with a balance sheet and a profit and loss account, summarising the development and the results of the related activities.

Statutory accounts will be drawn up, jointly with all specific aforesaid reports, which will cover the Partnership as a whole.

The accounting year of the Partnership shall begin on 1<sup>st</sup> January and it shall terminate on 31<sup>st</sup> December of each year.

The accounts of the Partnership shall be expressed in Euro.

**Art. 19. Allocation of profits.** The revenues of the Company as a whole, being the combined revenues of all compartments, less general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit of the Company. Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls to less than ten per cent (10%) of the capital of the Company.

Following this deduction the balance of the revenue may be distributed, at the discretion of the shareholders of each particular class, each class acting on an individually, on a compartment-by-compartment basis. The holders of a given class of Shares will be entitled, and limited, to all of the distributable profits of the compartment financed by such class of Shares. These profits will not be available to distribution to holders of other classes of Shares.

Distributable profits will be distributed in the form of dividends pursuant to a simple majority decision by the holders of the relevant class of Shares at the annual shareholders' meeting. They will have to be distributed at the latest three years after they were generated. Undistributed profits of the year will be put into a reserve account allocated to the compartment to which the profits relate. Funds credited to compartment-specific reserve accounts may be only distributed to the holders of the class of Shares related to the relevant compartment, following a simple majority decision of the holders of the relevant class of Shares taken at a shareholders' meeting.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Partnership may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner. Further, in case of withdrawal of the General Partner as defined in Article 2 hereto and save for the appointment of a new General Partner, the withdrawal of the General Partner shall necessarily imply that the Partnership is dissolved. In the event of withdrawal of the General Partner without appointment of a new General Partner, the Shareholders shall hold a general meeting to record the dissolution of the Partnership and to define all pertinent action in relation to the liquidation of the Partnership. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

In case of dissolution of a single compartment the liquidator(s) will be designated by a meeting of the holders of the class of Shares related to such compartment.

Following the liquidation of a single compartment, the balance of the liquidation proceeds may be distributed, at the discretion of the shareholders of each particular class, each class acting on a compartment-by-compartment basis, it being understood that the liquidation proceeds of any particular compartment shall only be available for distribution to the shareholders of that particular compartment.

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended from time to time by a resolution of the Shareholders meeting, passed accordingly to the provisions of Articles 10 and 11 above.

**Art. 22. Applicable Law.** The parties refer to the law of March 22, 2004 on securitisation for all matters not provided for in the present articles of association. For matters not dealt with by the law of March 22, 2004, the parties additionally refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

*Subscription and payment*

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital	Number and class of shares
1) Alba Capital Management S.A. ....	EUR 35.000	35.000 Class A Shares
2) Michele Basso . . . . .	EUR 5	5 Class B Shares
3) Michele Basso . . . . .	EUR 5	5 Class C Shares
4) Michele Basso . . . . .	EUR 5	5 Class D Shares
Total: . . . . .	EUR 35.015	35.000 Class A Shares 5 Class B Shares 5 Class C Shares 5 Class D Shares

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2015.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2016.

*Extraordinary general meeting*

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to appoint as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé indépendant)

“Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A.”, in abbreviation “CLERC” a company with registered office at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B n° 92376),

for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2016.

2. Resolved to establish the registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820b Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the undersigned notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE ONZE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire, de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Michele Basso, de nationalité italienne, né le 28 février 1972, à San Candido (Italie), résidant au Rione Peter Anich, 16, Brunico (Italie), avec carte d'identité de sa nationalité numéro AU6865558, en cours de validité; et

2) Alba Capital Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

tous deux représentés aux présentes par Monsieur Judicael Mounquenguy, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme sociale.** Il est formé par entre Alba Capital Management S.A., en tant qu'associé commandité, et Monsieur Michele Basso, en tant que associé commanditaire fondateur, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment par celle du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée, (la «Loi sur la Titrisation») et celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «ALBA CAPITAL PARTNERS».

Dans ces statuts (les «statuts»), il sera fait référence à la société en commandite par actions «ALBA CAPITAL PARTNERS» comme la «société». Tous les documents rédigés par la société qui sont destinés à des tiers, tels que les lettres, les factures ou les publications, doivent porter le nom enregistré de la société, suivi de la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la société et les initiales «R.C.S.» suivies du numéro sous lequel la société est enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.

**Art. 2. Durée de la société - Dissolution.** La durée de la société est de 50 ans à partir de la date de constitution, sauf dissolution antérieure.

Les actionnaires de la société (les «actionnaires») représentant au moins 2/3 du capital social de la société peuvent prolonger la durée de la société pour un maximum de 10 ans supplémentaires, si les circonstances l'exigent.

En cas de retrait du gérant commandité (associé commandité), la société sera dissoute à la date de ce retrait, sauf si une personne ou une entité est nommée pour remplacer le commandité qui se retire, cette nomination devant être effectuée conformément aux dispositions applicables aux modifications de ces statuts.

Le commandité est réputé s'être retiré en tant que commandité à la date à laquelle le commandité:

(a) est dissout par les autorités judiciaires ou conformément aux dispositions des statuts du commandité et entame la procédure de dissolution;

(b) cède les actions de catégorie A détenues dans la Société;

(b) fait un acte de cession au profit de créanciers;

(c) dépose une requête volontaire de faillite;

(d) est déclaré en faillite ou insolvable ou fait l'objet d'une ordonnance de redressement dans une procédure de faillite ou d'insolvabilité;

(e) dépose une requête ou une réponse sollicitant une réorganisation, un arrangement, une transaction, un réajustement, une liquidation, une dissolution ou une ordonnance similaire en vertu de tout acte législatif, loi ou règlement;

(f) dépose une réponse ou un autre acte de procédure admettant ou omettant de contester les allégations matérielles d'une requête déposée contre lui dans une procédure de cette nature;

(g) sollicite, consent à ou acquiesce à la nomination d'un syndic de faillite, un séquestre ou un liquidateur judiciaire du commandité.

La société peut également être dissoute avec le consentement écrit préalable du commandité par une résolution des actionnaires adoptée conformément aux dispositions applicables aux modifications de ces statuts, telles que prévues par l'article 20 de la présente et par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

**Art. 3. Objets.** L'objet de la société est la la titrisation, au sens de la Loi sur la Titrisation des risques liés à tout type d'actifs.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et qui finance cette activité en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le dévelop-

pement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt.

Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation et conformément aux dispositions des documents d'émission concernant les titres, céder, vendre ou faire céder ou faire vendre les actifs sous-jacents et les risques qui garantissent les droits des investisseurs concernés.

D'une façon générale, la Société peut prendre, conformément à la Loi sur la Titrisation, toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle considère utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la société est fixé dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres établissements peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger par résolution du commandité.

Si le commandité détermine que des développements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires ont eu lieu ou sont imminents qui pourraient entraver les activités normales de la société à son siège social ou la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut temporairement être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la société qui, indépendamment du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital.** La Société a un capital émis de EUR 35.015 (trente-cinq mille quinze euros), divisé en 35.000 (trente-cinq mille) Actions A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, 5 (cinq) Actions B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, 5 (cinq) Actions C ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, 5 (cinq) Actions D ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

La Société est autorisée à émettre Actions rachetables B, C, D, E, F (et catégories subséquentes) ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune en accord avec l'Article 49-8 de la loi du 10 Aout 1915 sur le sociétés commerciales tel que modifiée.

La Société aura un capital autorisé, le capital social souscrit inclus, de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros), composé de 50.000.000 (cinquante millions) Actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, divisées en:

- 35.000 (trente-cinq mille) Actions A émises à une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;
- 49.965.000 (quarante neuf millions neuf cent soixante-cinq mille) Actions B, C, D, E, F et toute autre nouvelle catégorie supplémentaire d'actions rachetables émise à une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les "B, C, D, E, F et de nouvelles catégorie d'actions autres").

Le commandité est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter dans une ou plusieurs fois le capital émis, dans le cadre du capital autorisé, par l'émission d'Actions B, C, D, E, F et toutes autres nouvelle catégories additionnelles, si de telles catégories additionnelles ont été créées, ayant les mêmes droits et obligations des actions de la même catégorie émis en précédente.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le commandité est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'Actions à émettre de temps à autre. Dans ce cadre, il peut supprimer ou modifier le droit préférentiel de souscription. Il peut prévoir une souscription par de nouveaux actionnaires le cas échéant avec des conditions de souscription à un nombre d'actions minimal ou à un montant de souscription minimal.

Lors de la constitution et à chaque fois que le capital social émis de la Société est augmenté, un montant peut être prélevé sur la prime d'émission et peut être versé à la réserve légale.

Le commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions A, Actions B, Actions C, Actions D, Actions E, Actions F et des Actions d'une nouvelle catégorie, avec les primes d'émission établies de manière à porter le capital total de la Société



jusqu'au montant total du capital social autorisé, en tout ou en partie, de temps à autre, comme il l'entend et à accepter des souscriptions pour ces actions dans un délai tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée de temps à autre par décision des actionnaires en assemblée générale sous les conditions prévues en cas de modification de ces statuts.

Chaque catégorie d'actions correspond à un compartiment distinct de la Société, sauf décision différente du commandité, à créer par le commandité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 14.

Les actifs dans chaque compartiment sont uniquement destinés à réaliser les paiements relatifs au compartiment en cause. Le dividende à payer relatif à chaque compartiment sera limité au montant des profits distribuables générés par les actifs du compartiment en cause.

Les Actions B sont émises par la Société agissant à travers le compartiment «Alba Development» mis en place pour investir dans les titres et autres instruments financiers émis par des entités actives dans le secteur du financement d'initiatives de développement real estate. Le rendement et la valeur des Actions B dépendront exclusivement de la performance de ces instruments financiers.

Les Actions C sont émises par la Société agissant à travers le compartiment «Alba Real Estate» mis en place pour investir dans les titres et autres instruments financiers émis par des entités actives dans le secteur du financement d'initiatives d'investissement real estate. Le rendement et la valeur des Actions C dépendront exclusivement de la performance de ces instruments financiers.

Les Actions D sont émises par la Société agissant à travers le compartiment «Alba Hospitality» mis en place pour investir dans les titres et autres instruments financiers émis par des entités actives dans le secteur du financement d'initiatives hôtelières. Le rendement et la valeur des Actions D dépendront exclusivement de la performance de ces instruments financiers.

Le commandité peut déléguer un de ses administrateurs, directeurs ou tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Lorsque le commandité effectuera une augmentation totale ou partielle de capital conformément aux dispositions visées ci-dessus, il sera obligé de prendre des mesures pour faire constater authentiquement cette augmentation du capital et faire adapter le présent article. Le commandité est autorisé à prendre ou à autoriser les démarches nécessaires à l'exécution et la publication de telles modifications conformément à la loi.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions de la Société sont émises soit sous forme nominative soit sous forme dématérialisée conformément à la loi du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés. Seul le commandité peut décider de la forme dématérialisée ou non et doit prendre les mesures nécessaires préalables pour l'enregistrement de la totalité de l'émission des titres dématérialisés de même genre auprès d'un seul organisme de liquidation ou d'un seul teneur de compte central et de publier dans un journal national et sur son site internet la dénomination et l'adresse de l'organisme de liquidation/teneur de comptes central choisi.

Les Actions A ne peuvent avoir que la forme nominative et sont soumises au régime légal de cette forme d'actions. Aucune conversion ne peut être demandée en actions dématérialisées.

Aucune conversion en actions nominatives des actions émises sous forme dématérialisée n'est possible.

En vue de l'identification des actionnaires des actions émises sous forme dématérialisée conformément à la loi du 6 avril 2013, seule la Société, tel que prévu par ladite loi, peut demander, à ses frais, à l'OL, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres dans ses livres conférant immédiatement ou pouvant conférer à terme le droit de vote dans ses propres assemblées générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. L'OL fournit à la Société les données d'identification en sa possession sur les titulaires de comptes-titres en ses livres et le nombre de titres détenus par chacun d'eux.

Les mêmes renseignements sur le détenteur de titres dématérialisés pour compte propre peuvent être recueillis par la Société à travers les teneurs de comptes ou des autres personnes, luxembourgeoises ou étrangères, qui maintiennent directement ou indirectement auprès de l'OL un compte-titres au crédit duquel figurent les titres en cause.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs actions est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation entraîne la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à/aux action(s).

**Art. 7. Rachat d'actions.** Toutes les Actions, exemption faite pour les Actions de catégorie A, sont rachetables au gré de leur porteur, à tout moment et ce après 5 (cinq) ans à compter de leur date de souscription, sur décision de l'associé gérant commandité de la Société, conformément à l'article 49-8 de la Loi. Un porteur peut ne pas opter pour le rachat de ses actions à moins qu'il n'ait reçu l'accord de tous les autres actionnaires de la même classe. Dans la négative, le rachat se fera au prorata des actions concernées détenues par chaque actionnaire.

La Société, moyennant une demande écrite par le porteur des Actions (les «avis de rachat»), envoyée par une lettre recommandée, pourra racheter la totalité ou une partie des actions de cet actionnaire, comme indiqué dans l'avis de rachat.

Sauf si cela est prévu par ailleurs (i) dans les Statuts ou (ii) par un accord écrit qui pourrait être conclu entre la Société et tous les actionnaires, la valeur de rachat de telles actions, payable en numéraire ou en nature (la "valeur de rachat"), est égale à:

- la valeur nominale des actions rachetables concernées, plus
- les dividendes courus mais non distribués et/ou tous provisions de égalisations (positives et négatives) passées dans le compartiment concerné jusqu'à la date du rachat, plus
- le montant de la prime d'émission attribuable à ces actions rachetées, calculé au prorata de la participation des actionnaires concernés dans le capital social.

L'avis de rachat sera envoyé au siège social de la Société à l'attention du président du commandité. Le commandité doit calculer la valeur de rachat sur la base des fonds propres, y inclus primes attachés aux actions, provisions d'égalisation et autres réserves propres du compartiment concerné, résultant des comptes intérimaires du compartiment concerné à la date de l'avis de rachat.

La valeur de rachat est payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actionnaires comme ayant droit, sur le compte bancaire indiqué par l'actionnaire.

Des documents établis par le commandité indiquant le nombre et la classe d'actions rachetées devant être remboursées, la valeur de rachat et les procédures nécessaires pour effectuer le rachat pourront être consultés au siège social de la Société par tous les actionnaires.

Si à la date de rachat les fonds disponibles sont insuffisants pour le rachat, seule une partie des actions rachetables correspondant à la part des fonds disponibles du compartiment concerné peut être rachetée, avec obligation pour la Société de racheter immédiatement la part résiduelle de l'avis de rachat au même prix, quand des fonds distribuables conformément à l'Article 72-1 de la Loi sont disponibles, ou pourra encore prorata aux Actions rachetées, à la valorisation résultante des comptes intérimaires du compartiment concerné.

Le commandité décidera si les Actions rachetées seront annulées ou non. En cas d'annulation, le commandité doit prendre les mesures nécessaires pour modifier les statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital inhérente à l'annulation des actions. Pour parfaire l'annulation des actions rachetées: Chaque actionnaire donne d'ores et déjà pouvoir au commandité de faire le nécessaire afin d'assurer la validité de l'annulation des actions rachetées et s'engage à donner son consentement et à émettre des documents nécessaires (y compris les procurations) en vue de toute assemblée générale extraordinaire et autre acte et de ratifier toute opération en vue de parfaire cette réduction de capital. Dans le cas contraire, les Actions rachetées continueront à exister au sein du portefeuille de la Société, elles n'auront plus de droit de vote, ni de droit de participer aux distributions de dividendes ou de boni de liquidation. Le Rachat d'Actions, autre que celui prévu dans le cadre d'une réduction de capital, sera réalisé conformément, et sous réserve de l'article 49-8 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 8. Responsabilité des actionnaires.** Les titulaires d'actions autres que le commandité sont uniquement responsables jusqu'à concurrence du montant de l'apport fait à la société.

La responsabilité du commandité est illimitée, conformément à la Loi.

#### **Art. 9. Assemblée des actionnaires.**

9.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit au Luxembourg, tel que précisé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 17 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvré suivant.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues au lieu et au moment précisés dans les convocations à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales sont présidées par le commandité et se déroulent conformément au droit applicable.

9.2 Pour être valables, les résolutions doivent être prises avec le vote favorable du commandité.

Dans tous les cas, les assemblées des actionnaires peuvent également être tenues par conférence vidéo et/ou conférence téléphonique.

**Art. 10. Préavis, quorum, procurations, majorité.** Les délais de préavis et les règles relatives au quorum imposées par la Loi s'appliquent aux assemblées des actionnaires de la société, ainsi qu'à l'organisation de ces assemblées, sauf disposition contraire dans la présente.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en nommant une autre personne comme son représentant par écrit, soit en original, soit par télécopieur, dépêche, télégramme, télex ou e-mail.

Sauf disposition contraire dans la Loi ou ces statuts, pour que l'assemblée des actionnaires soit valablement constituée et les résolutions prises valablement par la majorité des actionnaires, ceux-ci doivent représenter un quorum de au moins 1/2 du capital social plus une action

Le commandité peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent participer à une assemblée des actionnaires.

**Art. 11. Convocation.** Les assemblées des actionnaires sont convoquées par le commandité, conformément à un avis de convocation contenant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, adressée à chaque actionnaire à son adresse figurant dans le registre des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils confirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

**Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la société valablement constituée représentera tous les actionnaires de la société.

**Art. 13. Gestion.** La société est gérée par le commandité qui est l'associé gérant commandité et est personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la société de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la société. Alba Capital Management S.A. est et reste le commandité pendant la durée de la société, sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus.

Le commandité a les pouvoirs les plus larges pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par ces statuts à l'assemblée des actionnaires.

Le commandité a notamment le pouvoir d'exécuter au nom et pour le compte de la société tous les objets de la société et de prendre des mesures et de signer et d'exécuter tout contrat et tout autre acte qu'il juge nécessaire, judiciaire ou accessoire à cette fin. Sauf disposition contraire expresse, le commandité a, et a pleine autorité dans la discrétion d'exercer au nom et pour le compte de la société, tout droit et pouvoir nécessaire ou judiciaire pour atteindre les objets de la société.

Sous réserve des dispositions de ces statuts, et conformément aux objectifs d'investissement mentionnés dans la présente, le commandité a le pouvoir d'exécuter et de mettre en oeuvre au nom et pour le compte de la société tout objet et pouvoir de la société, y compris, notamment, le pouvoir de gérer les opérations de la société, d'exécuter tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société et a la responsabilité exclusive de la gestion, de l'administration et du contrôle des affaires de la société.

**Art. 14. Pouvoirs - Compartiments.** Le commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec les objets sociaux de la Société.

Le commandité peut créer un ou plusieurs compartiments séparés.

Chaque compartiment comprend, sauf disposition contraire prévue par la décision du commandité créant le compartiment en cause, un ensemble d'actifs et de passifs distinct correspondant au financement en question. La décision du commandité créant un ou plusieurs compartiments dans la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes y relatives, est effective vis-vis des tiers, à la date desdites décisions.

Pour les investisseurs, chaque compartiment de la Société est traité comme une entité distincte. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société qui (i) sont rattachés à un compartiment ou (ii) sont apparus lors de la création, l'opération ou la liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui sont exclusivement destinés à satisfaire ces créanciers et investisseurs. Les créanciers et investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas rattachés à un compartiment spécifique de la Société n'ont aucun droit sur les actifs d'un quelconque compartiment.

Sauf disposition contraire prévue par une décision du commandité créant le compartiment en question, aucune décision du commandité ne peut modifier la décision créant ce compartiment en question ou affecter directement les droits des créanciers et investisseurs dont les droits sont rattachés à ce compartiment, sans l'accord préalable de ces mêmes créanciers et investisseurs dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision du commandité prise en violation de cette disposition est nulle.

Sans préjudice de ce qui est prévu au précédent paragraphe, chaque compartiment de la Société peut être séparément liquidé sans que cette liquidation ne résulte de la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les frais, les coûts, les dépenses et autres dettes engagées au nom de la Société, en tant que telle, sont des obligations générales de la Société et ne sont payables sur aucun actif d'aucun compartiment. Si les frais, les coûts, les dépenses et autres dettes mentionnés ci-dessus, ne peuvent être autrement payés, ils seront répartis au pro rata entre les compartiments de la Société sur décision du commandité.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du commandité. Le commandité peut payer des dividendes intérimaires en conformité avec les exigences légales en vigueur.

**Art. 15. Signature autorisée.** La société est engagée par la signature du commandité ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute autre personne à laquelle l'autorité a été déléguée par le commandité, à la discrétion du commandité.

**Art. 16. Réviseurs d'entreprises agréés indépendants.** La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne doit pas excéder six ans.

**Art. 17. Destitution du commandité.** L'assemblée des actionnaires de la société peut décider de destituer le commandité après que celui-ci a fait l'objet d'une condamnation définitive pour avoir lésé la société par fraude, négligence grave, faute intentionnelle, mauvaise foi ou insouciance téméraire concernant ses devoirs.

**Art. 18. Exercice comptable - Comptes.** Chaque année, le dernier jour de décembre, chaque compartiment sera invité à présenter un inventaire spécifique des actifs et les passifs avec un bilan et un compte de profits et pertes, résumant le développement et les résultats des activités y relatives.

Les comptes annuels établis, conjointement avec tous les rapports spécifiques susmentionnés, sont relatifs à la Société dans son ensemble.

L'exercice comptable de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de la société sont libellés en euros.

**Art. 19. Attribution des bénéfices.** Les revenus globaux de la Société, étant les revenus combinés de tous les compartiments, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le profit net de la Société. Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net sera affecté à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais il doit être repris jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à un moment, pour une raison quelconque, la réserve est tombée à moins de dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Suite à cette déduction, le solde des revenus peut être distribué, à la discrétion des actionnaires de chaque catégorie d'actions particulière, chaque catégorie d'actions agissant individuellement, compartiment par compartiment. Les titulaires d'une classe d'Actions déterminée auront uniquement droit à tous les profits distribuables du compartiment financé par cette classe d'Actions. Ces profits ne seront pas distribués aux titulaires des autres classes d'Actions.

Les profits distribuables seront distribués sous la forme de dividendes en vertu d'une décision prise à la majorité simple des titulaires des classes d'Actions concernées lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Ils devront être distribués au plus tard 3 ans après avoir été générés. Les profits de l'année non distribués seront mis dans un compte de réserve alloué au compartiment auquel les profits se rapportent. Les fonds crédités à des comptes de réserve d'un compartiment spécifique peuvent uniquement être distribués aux titulaires des classes d'Actions du compartiment concerné, suite à une décision prise à la majorité simple des titulaires des classes d'Actions concernées lors d'une assemblée des actionnaires.

**Art. 20. Dissolution et liquidation.** La société peut être dissoute volontairement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires avec le consentement du commandité. En outre, en cas de retrait du commandité tel que défini à l'article 2 des présentes et, sauf nomination d'un nouveau commandité, le retrait du commandité implique nécessairement la dissolution de la société. En cas de retrait du commandité sans nomination d'un nouveau commandité, les actionnaires tiendront une assemblée générale pour enregistrer la dissolution de la société et définir toute action pertinente liée à la liquidation de la société. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de dissolution d'un seul compartiment, le (s) liquidateur (s) sera (ont) nommé (s) par l'assemblée des titulaires des classes d'Actions du compartiment en cause.

Suite à la liquidation d'un seul compartiment, le solde du produit de liquidation peut être distribué, à la discrétion des actionnaires de chaque catégorie d'actions particulière, chaque catégorie d'actions agissant individuellement, base compartiment par compartiment. Il est entendu que les produits de liquidation d'un compartiment particulier ne seront distribués qu'aux actionnaires de ce compartiment particulier.

**Art. 21. Modifications.** Ces statuts peuvent être modifiés à tout moment par une résolution de l'assemblée des actionnaires prise conformément aux dispositions des articles 10 et 11 ci-dessus.

**Art. 22. Les lois applicables.** Les parties se réfèrent à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation pour toutes les questions non prévues dans les présents statuts. Pour les questions non abordées par la loi du 22 mars 2004, les parties se référeront, en outre à la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit et libéré	Nombre d'actions
1) Alba Capital Management S.A. ....	EUR 35.000	35.000 Actions de classe A
2) Michele Basso .....	EUR 5	5 Actions de classe B
3) Michele Basso .....	EUR 5	5 Actions de classe C
4) Michele Basso .....	EUR 5	5 Actions de classe D
Total: .....	EUR 35.015	35.000 Actions de classe A 5 Actions de classe B 5 Actions de classe C 5 Actions de classe D

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2015.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2016.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de nommer en qualité de Réviseur d'entreprise agréé indépendant:

«Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A.», en abrégé «CLERC», a company with registered office at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B n° 92376),

pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2016.

2. Il est décidé de fixer le siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. MOUNGUENGUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015190006/768.

(150213504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

**SOF-10 Beagle JVCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.603.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

SOF-10 Beagle Holdings Lux S.à r.l. (formerly known as SOF-10 Starlight 17 GBP S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 191.605 and with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 4, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of Beagle JVCo Lux S.à r.l. (formerly known as SOF-10 Starlight 18 GBP S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.603 and with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the “Company”), incorporated by a deed received by the undersigned notary, on October 31, 2014 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3731 of December 5, 2014. The Company’s articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

II. The Sole Shareholder recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Sole Shareholder:

*Agenda:*

1. To amend the object of the Company by among others inserting additional new second and third paragraphs in article 3 of the Company’s articles of association (the second paragraph becoming the fourth paragraph) which shall read as follows:

“The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

2. To create two (2) classes of shares, namely the A shares and the B shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company’s articles of association, to convert four hundred ninety (490) existing shares into four hundred ninety (490) A shares and ten (10) existing shares into ten (10) B shares, all of them being still held by the Sole Shareholder and to amend article 5.1 of the Company’s articles of association to reflect such resolution.

3. To amend the structure of the Company’s capital by inserting a new third paragraph (the third paragraph becoming the fourth paragraph) and amending the new fourth paragraph in article 5 of the Company’s articles of association which shall read as follows:

“ **5.3.** Both a separate special reserve account and a separate share premium reserve account shall be set up for and assigned to each class of Shares of the Company.

**5.4.** Any share premium paid in respect of any class of Shares upon their issuance shall be allocated to the specific and relevant share premium account of the Company. Any share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the Company may accept contributions of any kind within the limits set forth by the Company Law without issuing shares or other securities in consideration and allocate such contributions to the share premium reserve account of the relevant class of Shares. The amount of any share premium account may be used, at the sole discretion and by an ordinary resolutions of the shareholders, to provide for the payment of the Shares of any class of Shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.”

4. To change the transfer restrictions rules by amending article 6 of the Company’s articles of association, and in particular inserting new additional paragraphs fourth, fifth, sixth and seventh (the fourth and fifth paragraphs becoming respectively the eighty and ninth paragraphs) which shall read as follows:

6.4. Any purported transfer of Shares other than in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change of ownership of Shares pursuant to any such transfer.

6.5. In case a shareholder holding A Shares determines to sell all, but not less than all, of its A Shares in a bona fide arm's length transaction to one or more third parties, it may, pursuant to these Articles and the terms of any shareholders' agreement that may be entered into and amended by the shareholders from time to time, require the other shareholder(s) to sell all of the Shares it or they each respectively hold in the Company to the relevant third party or third parties in accordance with the terms of such shareholders' agreement.

6.6. A shareholder holding B Share shall transfer its B Shares, at fair market value or with a discount, pursuant to any provision of any shareholders' agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time requiring such transfer (including without limitation in the case of an event of default or a call option granted to the holders of A Shares).

6.7. Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposal of B Shares other than made in accordance with the Articles and any shareholders' agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change in ownership of any B Shares pursuant to any such transfer.

5. To extend the notice period for any meeting of the board of managers to two (2) days by amending article 9.3 of the Company's articles of association.

6. To restrict the holding of board meetings from the United Kingdom by adding a new third sentence at end of article 9.7 of the Company's articles of association as follows: "No meeting of the board of managers may take place in the United Kingdom and no manager (or proxy thereof) shall be entitled to attend and count in the quorum by telephone when situated in the United Kingdom."

7. To amend article 13.2 of the Company's articles of association by replacing the word "share" by "Share" in the first sentence.

8. To amend the distribution rules of the Company by changing article 16.2 of the Company's articles of association and inserting a new third paragraph 16.3 (the third paragraph becoming the fourth paragraph) which shall read as follows:

"16.2. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of the shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Company Law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend in favour of any holder of any Shares of any given class or transfer it to any reserve corresponding to any class of Shares or carry it forward.

16.3. Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 above may, at the sole discretion of the shareholders, be allocated to the reserve accounts corresponding to the Shares of any given class."

9. To amend the distribution rules at liquidation of the Company by changing article 17.2 of the Company's articles of association as follows:

"When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in accordance with the law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and these Articles."

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the object of the Company by inserting the following additional new second and third paragraphs in article 3 of the Company's articles of association (the second paragraph becoming the fourth paragraph):

"The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector."

Article 3 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

"Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to

generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to create two (2) classes of shares, namely the A shares and the B shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company’s articles of association, to convert four hundred ninety (490) existing shares into four hundred ninety (490) A shares and ten (10) existing shares into ten (10) B shares, all of them being still held by the Sole Shareholder.

As a consequence of the creation of classes of shares, the Sole Shareholder of the Company resolved to amend article 5.1 of the Company’s articles of association which shall forthwith read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is set at thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000) represented by four hundred ninety (490) A shares and ten (10) B shares in registered form with a nominal value of twenty-six Pounds Sterling (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.” Articles 5.2 and 5.3 of the Company’s articles of association shall remain unchanged.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the structure of the Company’s capital by inserting a new third paragraph (the third paragraph becoming the fourth paragraph) and amending the new fourth paragraph in article 5 of the Company’s articles of association as following:

“ **5.3.** Both a separate special reserve account and a separate share premium reserve account shall be set up for and assigned to each class of Shares of the Company.

**5.4.** Any share premium paid in respect of any class of Shares upon their issuance shall be allocated to the specific and relevant share premium account of the Company. Any share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the Company may accept contributions of any kind within the limits set forth by the Company Law without issuing shares or other securities in consideration and allocate such contributions to the share premium reserve account of the relevant class of Shares. The amount of any share premium account may be used, at the sole discretion and by an ordinary resolutions of the shareholders, to provide for the payment of the Shares of any class of Shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.”

Article 5 of the Company’s articles of association shall forthwith read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is set at thirteen thousand Pounds Sterling (GBP 13,000) represented by four hundred ninety (490) A shares and ten (10) B shares in registered form with a nominal value of twenty-six Pounds Sterling (GBP 26), all subscribed and fully paid-up..

**5.2.** The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

**5.3.** Both a separate special reserve account and a separate share premium reserve account shall be set up for and assigned to each class of Shares of the Company.



5.4. Any share premium paid in respect of any class of Shares upon their issuance shall be allocated to the specific and relevant share premium account of the Company. Any share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the Company may accept contributions of any kind within the limits set forth by the Company Law without issuing shares or other securities in consideration and allocate such contributions to the share premium reserve account of the relevant class of Shares. The amount of any share premium account may be used, at the sole discretion and by an ordinary resolutions of the shareholders, to provide for the payment of the Shares of any class of Shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the transfer restrictions rules by amending article 6 of the Company’s articles of association, and in particular inserting the following new additional paragraphs fourth, fifth, sixth and seventh (the fourth and fifth paragraphs becoming respectively the eighth and ninth paragraphs):

6.4. Any purported transfer of Shares other than in accordance with any shareholders’ agreement that may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change of ownership of Shares pursuant to any such transfer.

6.5. In case a shareholder holding A Shares determines to sell all, but not less than all, of its A Shares in a bona fide arm’s length transaction to one or more third parties, it may, pursuant to these Articles and the terms of any shareholders’ agreement that may be entered into and amended by the shareholders from time to time, require the other shareholder(s) to sell all of the Shares it or they each respectively hold in the Company to the relevant third party or third parties in accordance with the terms of such shareholders’ agreement.

6.6. A shareholder holding B Share shall transfer its B Shares, at fair market value or with a discount, pursuant to any provision of any shareholders’ agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time requiring such transfer (including without limitation in the case of an event of default or a call option granted to the holders of A Shares).

6.7. Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposal of B Shares other than made in accordance with the Articles and any shareholders’ agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change in ownership of any B Shares pursuant to any such transfer.

Article 6 of the Company’s articles of association shall forthwith read as follows:

**“ Art. 6. Shares.**

6.1. Each Share entitles the holder to the rights and privileges attached thereto as set out in these Articles and in any shareholders’ agreement, as may be entered into and amended by and among the shareholders from time to time.

6.2. Towards the Company, the Company’s Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of Shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. Any purported transfer of Shares other than in accordance with any shareholders’ agreement that may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change of ownership of Shares pursuant to any such transfer.

6.5. In case a shareholder holding A Shares determines to sell all, but not less than all, of its A Shares in a bona fide arm’s length transaction to one or more third parties, it may, pursuant to these Articles and the terms of any shareholders’ agreement that may be entered into and amended by the shareholders from time to time, require the other shareholder(s) to sell all of the Shares it or they each respectively hold in the Company to the relevant third party or third parties in accordance with the terms of such shareholders’ agreement.

6.6. A shareholder holding B Share shall transfer its B Shares, at fair market value or with a discount, pursuant to any provision of any shareholders’ agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time requiring such transfer (including without limitation in the case of an event of default or a call option granted to the holders of A Shares).

6.7. Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposal of B Shares other than made in accordance with the Articles and any shareholders’ agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time shall be null and void, and the board of managers shall not reflect in the register of shareholders any change in ownership of any B Shares pursuant to any such transfer.

6.8. A shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.9. The Company may redeem its own Shares of any given class, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed Shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed Share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed Shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed Shares shall be cancelled following the decrease of the capital.”

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to extend the notice period for any meeting of the board of managers to two (2) days by amending article 9.3 of the Company’s articles of association

Article 9.3 shall forthwith read as follows:

“**9.3.** Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.”

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to restrict the holding of board meetings from the United Kingdom by adding a new third sentence at end of article 9.7 of the Company’s articles of association as follows: “No meeting of the board of managers may take place in the United Kingdom and no manager (or proxy thereof) shall be entitled to attend and count in the quorum by telephone when situated in the United Kingdom.”

Article 9.7 shall forthwith read as follows:

**9.7.** Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting. No meeting of the board of managers may take place in the United Kingdom and no manager (or proxy thereof) shall be entitled to attend and count in the quorum by telephone when situated in the United Kingdom.”

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 13.2 of the Company’s articles of association by replacing the word “share” by “Share” in the first sentence.

Article 13.2 shall forthwith read as follows:

“**13.2.** Each Share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.”

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the distribution rules of the Company by changing article 16.2 of the Company’s articles of association and inserting a new third paragraph 16.3 as follows.

“**16.2.** Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of the shareholders will determine how the remainder of the Company’s annual net profits will be used in accordance with the Company Law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend in favour of any holder of any Shares of any given class or transfer it to any reserve corresponding to any class of Shares or carry it forward.

**16.3.** Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 above may, at the sole discretion of the shareholders, be allocated to the reserve accounts corresponding to the Shares of any given class.”

Article 16 shall forthwith read as follows:

**Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 16.2 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of the shareholders will determine how the remainder of the Company’s annual net profits will be used in accordance with the Company Law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and the Articles. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend in favour of any holder of any Shares of any given class or transfer it to any reserve corresponding to any class of Shares or carry it forward.

16.3 Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 above may, at the sole discretion of the shareholders, be allocated to the reserve accounts corresponding to the Shares of any given class.

16.4 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the distribution rules at liquidation of the Company by changing article 17.2 of the Company's articles of association.

Article 17.2. shall forthwith read as follows:

“When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in accordance with the law, any shareholder agreement as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and these Articles.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid amendment to the Company's articles of association are estimated at [one thousand two hundred (EUR 1.200).]

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will control.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

SOF-10 Beagle Holdings Lux S.à r.l. (anciennement SOF-10 Starlight 17 GBP S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.605 et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 novembre 2015.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de Beagle JVCo Lux S.à r.l. (anciennement SOF-10 Starlight 18 GBP S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de treize mille Livres Sterling (GBP 13.000), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.603 et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 octobre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3731 du 5 décembre 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II. L'Associé Unique a reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, connu de l'Associé Unique:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet de la Société par l'insertion entre autres d'un deuxième et troisième paragraphes additionnels nouveaux à l'article 3 des statuts de la Société (le deuxième paragraphe devenant le quatrième paragraphe) qui aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères. Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par (i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

2. Création de deux (2) catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales A et les parts sociales B ayant les droits et privilèges attachés tels que prévus dans les statuts de la Société, la conversion de quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts sociales existantes en quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts sociales A et dix (10) parts sociales existantes en dix (10) parts sociales B, chacune d'entre elles étant toujours détenue par l'Associé Unique, et modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'appliquer la résolution ci-dessus.

3. Modification de la composition du capital social et insertion d'un nouveau paragraphe 3 (l'ancien paragraphe 3 devenant le paragraphe 4) et amendement du paragraphe 4 de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5.3.** Un compte de réserves spéciales et un compte de prime d'émission seront créés pour chaque catégorie de parts sociales de la Société.

**5.4.** Toute prime d'émission payée lors de l'émission d'une catégorie de parts sociales doit être affectée au compte prime d'émission de cette catégorie de Parts Sociales de la Société. Les comptes de prime d'émission peuvent être intégrés au capital social de la Société, en échange de l'émission de nouvelles Parts Sociales conformément aux dispositions des Statuts. En outre, la Société peut accepter des apports de toute nature dans les limites des dispositions légales applicables sans émission de nouvelles parts Sociales ou de garanties et affecter ces apports au compte prime d'émission de la catégorie d'actions concernées.

Tout compte prime d'émission peut être utilisé, sur décision des associés, pour le remboursement des Parts Sociales de toute catégorie de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté aux réserves légales».

4. Modification des règles de cession des Parts Sociales par la modification de l'article 6 des Statuts, et particulièrement par l'insertion de nouveaux paragraphes 4,5,6, et 7 (les paragraphes 4 et 5 devenant respectivement des paragraphes 8 et 9) comme suit:

« **6.4.** toute cession de Parts Sociales qui ne serait pas effectuée selon un pacte d'associés existant ou les Statuts devra être considérée comme nulle et non existante, et les gérants ne devront pas inscrire au registre des associés une cession effectuée dans ces conditions.

**6.5.** Si un associé détenant des Parts Sociales A souhaite en céder la totalité, dans le cadre d'une transaction aux conditions du marché et de transparence à une ou plusieurs tierces parties, il peut conformément aux Statuts et à tout pacte d'associés existant, obtenir des autres associés qu'ils cèdent toutes leurs Parts Sociales à une ou plusieurs tierces parties concernées conformément aux termes de ce pacte d'associés.

6.6. Un associé détenant des Parts Sociales B doit transférer ces Parts Sociales B aux conditions du marché ou selon des conditions négociées, conformément aux dispositions du pacte d'associés existant s'il exige ce transfert (y compris en cas de défaillance ou de réalisation d'une option consentie à un associé détenant les Parts Sociales A).

6.7. Toute cession, transfert, affectation, échange, nantissement, aliénation, et toute libre disposition des Parts Sociales B réalisées en violation des conditions figurant aux Statuts ou au pacte d'associés existant, sera considérée comme nulle et non existante, et les gérants ne devront pas inscrire au registre des associés un changement de propriété des Parts Sociales B effectuées dans ces conditions.

5. Prolongation du délai de convocation des conseils de gérance de deux jours et modification de l'article 9.3 des Statuts.

6. Limitation de la tenue des conseils de gérance au Royaume-Uni par le rajout d'une troisième phrase à la fin de l'article 9.7 des Statuts comme suit: «Aucun conseil de gérance ne sera tenu au Royaume-Uni et aucun gérant de la Société (ou son/ses délégués) ne sera autorisé à participer ou être comptabilisé dans le quorum de présence d'un conseil de gérance tenu au Royaume-Uni»

7. Modification de l'article 13.2 des Statuts et remplacement du mot «part sociale» par «Part Sociale».

8. Modification des règles de distribution de la Société par la modification de l'article 16.2 et l'insertion d'un nouveau paragraphe 16.3 des Statuts (l'ancien paragraphe 16.3 devenant le paragraphe 4) comme suit:

« 16.2. Suivant les conditions de la Loi et sur recommandation du conseil de gérance de la Société, l'assemblée générale des associés détermine discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices annuels sur la base des dispositions de la Loi ou de tout pacte d'associés existant. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Tout bénéfice non distribué aux associés selon les dispositions de l'article 16.2 ci-dessus, peut, sur décision discrétionnaire des associés, être alloué aux réserves correspondant aux différentes classes de Parts Sociales.»

9. Modification des règles de distribution lors de la liquidation de la Société par modification de l'article 17.2 des Statuts comme suit:

«A la clôture de liquidation, le boni de liquidation des actifs de la Société seront distribués aux associés selon les dispositions légales et de tout pacte d'associé existant, et des Statuts.»

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet de la Société par insertion entre autres d'un deuxième et troisième paragraphe additionnels nouveaux à l'article 3 des statuts de la Société (le deuxième paragraphe devenant le quatrième paragraphe):

«La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.»

L'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères. Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par (i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le

développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de créer deux (2) catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales A et les parts sociales B avec les droits et privilèges attachés tels que prévus dans les statuts de la Société, de convertir quatre cent quatre vingt-dix (490) parts sociales existantes en quatre cent quatre vingt-dix (490) parts sociales A et dix (10) parts sociales existantes en dix (10) parts sociales B, chacune d'entre elles étant toujours détenue par l'Associé Unique.

En conséquence de la création des classes de parts sociales, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13.000) représenté par quatre cent quatre vingt-dix (490) parts sociales A et dix (10) parts sociales B sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les articles 5.2 et 5.3 des statuts de la Société demeurent inchangés.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la composition du capital social et insertion d'un nouveau paragraphe 3 (l'ancien paragraphe 3 devenant le paragraphe 4) et amendement du paragraphe 4 de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« 5.3. Un compte de réserves spéciales et un compte de prime d'émission sera créé pour chaque catégorie de parts sociales de la Société.

5.4. Toute prime d'émission payée lors de l'émission d'une catégorie de parts sociales doit être affectée au compte prime d'émission de cette catégorie de Parts Sociales de la Société. Les comptes de prime d'émission peuvent être intégrés au capital social de la Société, en échange de l'émission de nouvelles Parts Sociales conformément aux dispositions des Statuts. En outre, la Société peut accepter des apports de toute nature dans les limites des dispositions légales applicables sans émission de nouvelles parts Sociales ou de garanties et affecter ces apports au compte prime d'émission de la catégorie d'actions concernées. Tout compte prime d'émission peut être utilisé, sur décision des associés, pour le remboursement des Parts Sociales de toute catégorie de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté aux réserves légales».

L'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13.000) représenté par quatre cent quatre vingt-dix (490) parts sociales A et dix (10) parts sociales B sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées..

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Un compte de réserves spéciales et un compte de prime d'émission seront créés pour chaque catégorie de parts sociales de la Société.

5.4 Toute prime d'émission payée lors de l'émission d'une catégorie de parts sociales doit être affectée au compte prime d'émission de cette catégorie de Parts Sociales de la Société. Les comptes de prime d'émission peuvent être intégrés au capital social de la Société, en échange de l'émission de nouvelles Parts Sociales conformément aux dispositions des Statuts. En outre, la Société peut accepter des apports de toute nature dans les limites des dispositions légales applicables sans émission de nouvelles parts Sociales ou de garanties et affecter ces apports au compte prime d'émission de la catégorie d'actions concernées. Tout compte prime d'émission peut être utilisé, sur décision des associés, pour le remboursement

des Parts Sociales de toute catégorie de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affectée aux réserves légales.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier les règles de cession des Parts Sociales par la modification de l'article 6 des Statuts, et particulièrement par l'insertion de nouveaux paragraphes 4,5,6, et 7 (les paragraphes 4 et 5 devenant respectivement des paragraphes 8 et 9) comme suit:

« **6.4.** Toute cession de Parts Sociales qui ne serait pas effectuée selon un pacte d'associés existant ou les Statuts devra être considérée comme nulle et non existante, et les gérants ne devront pas inscrire au registre des associés une cession effectuée dans ces conditions.

**6.5.** Si un associé détenant des Parts Sociales A souhaite en céder la totalité, dans le cadre d'une transaction aux conditions du marché et de transparence à une ou plusieurs tierces parties, il peut conformément aux Statuts et à tout pacte d'associés existant, obtenir des autres associés qu'ils cèdent toutes leurs Parts Sociales à une ou plusieurs tierces parties concernées conformément aux termes de ce pacte d'associés.

**6.6.** Un associé détenant des Parts Sociales B doit transférer ces Parts Sociales B aux conditions du marché ou selon des conditions négociées, conformément aux dispositions du pacte d'associés existant s'il exige ce transfert (y compris en cas de défaillance ou de réalisation d'une option consentie à un associé détenant les Parts Sociales A).

**6.7.** Toute cession, transfert, affectation, échange, nantissement, aliénation, et toute libre disposition des Parts Sociales réalisée en violation des conditions figurant aux Statuts ou au pacte d'associés existant, sera considérée comme nulle et non existante, et les gérants ne devront pas inscrire au registre des associés un changement de propriété des Parts Sociales effectuée dans ces conditions.»

L'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

#### « **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Toute cession de Parts Sociales qui ne serait pas effectuée selon un pacte d'associés existant ou les Statuts devra être considérée comme nulle et non existante, et les gérants ne devront pas inscrire au registre des associés une cession effectuée dans ces conditions.

6.5. Si un associé détenant des Parts Sociales A souhaite en céder la totalité, dans le cadre d'une transaction aux conditions du marché et de transparence à une ou plusieurs tierces parties, il peut conformément aux Statuts et à tout pacte d'associés existant, obtenir des autres associés qu'ils cèdent toutes leurs Parts Sociales à une ou plusieurs tierces parties concernées conformément aux termes de ce pacte d'associés.

6.6 Un associé détenant des Parts Sociales B doit transférer ces Parts Sociales B aux conditions du marché ou selon des conditions négociées, conformément aux dispositions du pacte d'associés existant s'il exige ce transfert (y compris en cas de défaillance ou de réalisation d'une option consentie à un associé détenant les Parts Sociales A).

6.7 Toute cession, transfert, affectation, échange, nantissement, aliénation, et toute libre disposition des Parts Sociales réalisée en violation des conditions figurant aux Statuts ou au pacte d'associés existant, sera considérée comme nulle et non existante, et les gérants ne devront pas inscrire au registre des associés un changement de propriété des Parts Sociales effectuée dans ces conditions.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de prolonger le délai de convocation des conseils de gérance de deux jours et modifier l'article 9.3 des Statuts

L'article 9.3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **9.3.** Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.»

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé de limiter la tenue des conseils de gérance au Royaume-Uni par le rajout d'une troisième phrase à la fin de l'article 9.7 des Statuts comme suit: «Aucun conseil de gérance ne sera tenu au Royaume-Uni et aucun gérant de la Société (ou son/ses délégués) ne sera autorisé à participer ou être comptabilisé dans le quorum de présence d'un conseil de gérance tenu au Royaume-Uni» L'article 9.7 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **9.7.** Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Aucun conseil de gérance ne sera tenu au Royaume-Uni et aucun gérant de la Société (ou son/ses délégués) ne sera autorisé à participer ou être comptabilisé dans le quorum de présence d'un conseil de gérance tenu au Royaume-Uni»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 13.2 des Statuts et remplacement du mot «part sociale» par «Part Sociale»

L'article 13.2 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **13.2.** Chaque Part Sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.»

#### *Huitième résolution*

10. L'Associé Unique a décidé de modifier les règles de distribution de la Société par la modification de l'article 16.2 et l'insertion d'un nouveau paragraphe 16.3 des Statuts (l'ancien paragraphe 16.3 devenant le paragraphe 4) comme suit:

«16.2. Suivant les conditions de la Loi et sur recommandation du conseil de gérance de la Société, l'assemblée générale des associés détermine discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices annuels sur la base des dispositions de la Loi ou de tout pacte d'associés existant. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Tout bénéfice non distribué aux associés selon les dispositions de l'article 16.2 ci-dessus, peut, sur décision discrétionnaire des associés, être alloué aux réserves correspondant aux différentes classes de Parts Sociales.»

L'article 16 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2. Suivant les conditions de la Loi et sur recommandation du conseil de gérance de la Société, l'assemblée générale des associés détermine discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices annuels sur la base des dispositions de la Loi ou de tout pacte d'associés existant. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Tout bénéfice non distribué aux associés selon les dispositions de l'article 16.2 ci-dessus, peut, sur décision discrétionnaire des associés, être alloué aux réserves correspondant aux différentes classes de Parts Sociales.

16.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.»



*Neuvième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier les règles de distribution lors de la liquidation de la Société par modification de l'article 17.2 des Statuts comme suit:

«A la clôture de liquidation, le boni de liquidation les actifs de la Société seront distribués aux associés selon les dispositions légales et de tout pacte d'associé existant, et des Statuts.»

L'article 17.2 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«A la clôture de liquidation, le boni de liquidation les actifs de la Société seront distribués aux associés selon les dispositions légales et de tout pacte d'associé existant, et des Statuts.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).]

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25809. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015189829/655.

(150212225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

**Limo Prestige, Société Anonyme.**

Siège social: L-1244 Luxembourg, 54, rue de J.F Boch.

R.C.S. Luxembourg B 201.670.

---

**STATUTS**

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE SEIZE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Manuel Marie Paul BALDAUFF, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 26 avril 1968, demeurant à L-1244 Luxembourg, 54, rue J.F. Boch.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de «Limo Prestige».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, la prestation des services suivants:

- La mise à disposition et la location de véhicules avec ou sans chauffeur;
- La mise à disposition de chauffeurs;
- Le transport de courriers et de petits colis;

ainsi que de tous services en relation avec le transport de personnes, les voitures de grande remise, les taxis, les ambulances, la location de voitures avec chauffeur et tous autres moyens de transport;

et plus généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Ainsi, la société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra finalement accomplir toutes prestations de services et de conseils en gestion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont et resteront nominatifs.

Un registre des actions sera tenu par la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet, au siège social de la société. Ce registre pourra y être consulté par tout actionnaire de la société. Ce registre contiendra les informations requises par la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions enregistrée est établie pas l'enregistrement dans le dit registre des actions. Des certificats prouvant de tels enregistrements dans le registre pourront être émis sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Chaque actionnaire fournira son adresse, à laquelle toutes notifications ou autres annonces seront envoyées, à la société. Cette adresse sera inscrite dans le registre des actions. Les actionnaires peuvent à n'importe quel moment changer l'adresse inscrite dans le registre des actions au moyen d'une notification écrite adressée à la société à son siège social, ou à toute autre adresse indiquée par la société.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues par plus d'une personne ou si la propriété de ces actions est contestée, toutes personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire unique qui représentera ces actions à l'égard de la société. L'échec dans la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à ces actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Sauf, pour les opérations courantes et conclues dans des conditions normales, tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Administrateur Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec un autre administrateur, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, les poursuites et diligences sont exercées par son président ou un administrateur délégué désigné à ces fins.

**Art. 12.** La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes les actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, cet actionnaire assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaire(s) représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal ou établies par écrit.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une stipulation des statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, le cas échéant, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Stipulations générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Stipulations transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire à la totalité des TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions et déclare que ces actions ont été libérées partiellement à concurrence de 25 % au moins par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.400.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Manuel Marie Paul BALDAUFF, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 26 avril 1968, demeurant à L-1244 Luxembourg, 54, rue J.F. Boch.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur André BALDAUFF, économiste, né le 20 août 1941 à Luxembourg, demeurant au 75, rue J.F. Boch, à L-1244 Luxembourg.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2021.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1244 Luxembourg, 54, rue J.F. Boch.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale dont une autorisation d'établissement serait exigée, la société présentement fondée doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. M. P. BALDAUFF, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015190326/206.

(150213069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

#### **Corniche Luxembourg International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 201.702.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

#### ONT COMPARU:

- 1) M. François-Xavier Shi F. DELAHAUT, employé privé, demeurant au 49, avenue Georges Henri B-1200 Bruxelles,
- 2) M. Roy Frédéric Deven DE MARCO, employé privé, demeurant au 12, rue Medernach, L-9186 Stegen,
- 3) M. Oliver Guillaume Liven DE MARCO, étudiant, demeurant au 12, rue Medernach, L-9186 Stegen,
- 4) M. David DE MARCO, Consultant, demeurant au 12, rue Medernach, L-9186 Stegen,
- 5) M. Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, réviseur d'entreprises, demeurant au 1, rue Léopold Sedar Senghor, L-2567 Luxembourg,
- 6) M. Jeremy Shaun LAM THUON MINE, étudiant, demeurant au 1, rue Léopold Sedar Senghor, L-2567 Luxembourg.

Les comparants 1) et 2) sont ici présents et les comparants 3), 4), 5) et 6) sont ici représentés par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants représentés et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents et représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

#### **Titre 1<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et

de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «CORNICHE LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.».

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration et ce jusqu'à disparition desdits événements. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre 2. - Capital social - Actions**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut-être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions peuvent faire l'objet d'un démembrement de propriété (usufruit/nuepropriété), soit à la souscription, soit par constitution d'un usufruit par un actionnaire sur une ou plusieurs actions qu'il détient.

En cas de démembrement des actions, l'usufruitier aura les droits d'usufruit des actions, ce qui inclut tous les droits rattachés à la qualité d'actionnaire de la Société, notamment:

- le droit aux dividendes;
- le droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires;
- le droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital social;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

a) Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»;
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

b) Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et d'usufruitier.

### **Titre 3. - Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un (1) actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un (1) actionnaire.

L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 9.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou message électronique, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 13.** La surveillance de la Société est confiée à un (1) ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) années.

#### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

#### **Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

**Art. 19.** L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

**Art. 20.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires:*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

*Souscription et libération*

Toutes les cent (100) actions ont été souscrites par les comparants, présents et représentés comme ci-avant, comme suit:

1. M. François-Xavier DELAHAUT, prénommé: . . . . .	25
2. M. Roy Frédéric Deven DE MARCO, prénommé: . . . . .	20
3. M. Oliver DE MARCO, prénommé: . . . . .	20
4. M. David DE MARCO, prénommé: . . . . .	10
5. M. Maurice LAM, prénommé: . . . . .	5
6. M. Jérémy Shaun LAM THUON MINE, prénommé: . . . . .	20
Total: . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi relative aux sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Décisions des actionnaires:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les actionnaires, présents et représentés comme ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:
  - M. François-Xavier DELAHAUT, prénommé,
  - M. Roy Frédéric Deven DE MARCO, prénommé, et
  - M. Jeremy Shaun LAM THUON MINE, prénommé.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans:
  - M. Norbert MIRANDA, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Millewee L-7257 Walferdange.
4. Le siège de la Société est établi au 2, rue Millewee, L-7257 Walferdange.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et à la mandataire des comparants représentés, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 19 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190127/190.

(150213806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.



**Larochette Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 232.892,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.730.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. José Henrique Cutrale, a Brazilian citizen born in São Paulo, State of São Paulo (Brazil), on February 2<sup>nd</sup>, 1974, with residential address at Rua Professor Arthur Ramos, 515, apartamento 9, CEP01454-01, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Larochette Investissement S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.730 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 13<sup>th</sup>, 2014, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” under number 661, on March 13<sup>th</sup>, 2014 (the “Company”). The Company’s articles of association have not been amended since the Company’s incorporation.

II. The Company’s share capital is set at two hundred and thirty-three thousand, nine hundred and two US Dollars (USD 233,902.-) represented by two hundred and thirty-three thousand, nine hundred and two (233,902) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The appearing person, representing one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by one thousand and ten US Dollars (USD 1,010.-), in order to decrease the share capital from its present amount of two hundred and thirty-three thousand, nine hundred and two US Dollars (USD 233,902.-) to two hundred and thirty-two thousand, eight hundred and ninety-two US Dollars (USD 232,892.-), through the cancellation of one thousand and ten (1,010) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.) each.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend the article 6 of the Company’s articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at two hundred and thirty-two thousand, eight hundred and ninety-two US Dollars (USD 232,892.-) represented by two hundred and thirty-two thousand, eight hundred and ninety-two (232,892) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and to authorize the sole Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the shareholders’ register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. José Henrique Cutrale, un citoyen de nationalité brésilienne né à São Paulo, Etat de São Paulo (Brésil), le 2 février 1974, et ayant son adresse résidentielle à Rua Professor Arthur Ramos, 515, apartamento 9, CEP01454-01, ville de São Paulo, Etat de São Paulo, Brésil,

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination sociale de «Larochette Investissement S.à r.l.», ayant son siège social au 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.730, et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 13 janvier 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 661, le 13 mars 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-trois mille, neuf cent deux Dollars U.S. (233.902,- USD) représenté par deux cent trente-trois mille, neuf cent deux (233.902) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar U.S. (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. Le comparant, représentant cent pourcent (100%) du capital votant de la Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de diminuer le capital social de la Société à concurrence de mille dix Dollars U.S. (1.010,- USD), afin de le diminuer de son montant actuel de deux cent trente-trois mille, neuf cent deux Dollars U.S. (233.902,- USD) à deux cent trente-deux mille, huit cent quatre-vingt-douze Dollars U.S. (232.892,- USD), par l'annulation de mille dix (1.010) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à deux cent trente-deux mille, huit cent quatre-vingt-douze Dollars U.S. (232.892,- USD) représenté par deux cent trente-deux mille, huit cent quatre-vingt-douze (232.892) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et de donner pouvoir au Gérant unique de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190320/115.

(150213373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

---

**LEKA Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 137.504.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Erwin Johann LENERZ, Geschäftsmann, geboren in Densborn, (Bundesrepublik Deutschland), am 24 Januar 1966, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Bitburger Strasse 60, handelnd in seiner Eigenschaft als Inhaber des sorgesrechtes seiner Tochter, Linda Precious Makula LENERZ, geboren am 25. August 2005, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Bitburger Strasse 60.

2) Herr Daniel SCHEND, Kaufmann, geboren in Gerolstein, (Bundesrepublik Deutschland), am 02. März 1983, wohnhaft in D-54568 Gerolstein, Lindenstrasse 60A.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LEKA Pneus S.à r.l.", mit Sitz in L-6471 Echternach, 34, rue du Pont, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 137504, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1045 vom 28. April 2008,

und dass die Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar am:

- 1. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 30 vom 7. Januar 2009, und

- 22. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2259 vom 18. November 2009.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um siebenundachtzig tausend fünfhundert Euro (87.500,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) auf einhundert tausend Euro (100.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von siebenhundert (700) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), mittels Einbringen in die Gesellschaft durch die Gesellschafter, im Verhältnis der bisherigen Beteiligung am Kapital, von nicht ausgeschütteten Gewinnen in Höhe von siebenundachtzig tausend fünfhundert Euro (87.500,- EUR).

Das Bestehen dieser Gewinne wurde dem amtierenden Notar mittels Buchführungsbelegen nachgewiesen, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6 der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundert tausend Euro (100.000,- EUR), aufgeteilt in achthundert (800) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR)."

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft zu erweitern und somit Artikel 3 der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist das Marketing, die Verwaltung und der Handel mit Reifen aller Art, die Erbringung der damit in Zusammenhang stehenden Dienstleistungen sowie der Handel mit Autozubehör, mit Liquidationsware, Import und Export von Elektronikartikel, Bekleidung und Nahrungsmittel.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 1.300,- EUR abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Erwin Johann LENERZ, Daniel SCHEND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation GAC/2015/9860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015190338/67.

(150213452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

#### **Luxeden, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, place des Villes Jumelées.

R.C.S. Luxembourg B 184.461.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Etienne FONTAN, praticien masseur, né le 5 septembre 1966 à Talence (France), demeurant à F-57570 Cattenom (France), 4, boucle du Vieux Puits;

2. Monsieur Francis FONTAN, né le 3 juillet 1929 à Nay (France), demeurant à F-3300 Bordeaux, 235, rue Judaïque;

3. Madame Sylviane VANDENBUSSCHE, coordinatrice achats et livraisons, née le 20 octobre 1970 à Lille (France), demeurant à F-57570 Cattenom (France), 4, boucle du Vieux Puits;

Tous deux ici représentés par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, en vertu de deux procurations données sous seing privé, lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «LUXEDEN», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8041 Strassen, 93, rue des Romains, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.461, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 avril 2014 sous le numéro 1016, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 24 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 janvier 2015 sous le numéro 242 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur, Etienne FONTAN, pré-qualifié,

Soixante-deux parts sociales . . . . . 62

- Monsieur, Francis FONTAN, pré-qualifié,

Une part sociale . . . . . 1

- Madame, Sylviane VANDENBUSSCHE, pré-qualifiée,

Soixante-trois parts sociales . . . . . 63

Total: cent vingt-six parts sociales . . . . . 126

III. Les associés, représentés comme mentionné ci-avant, ont reconnu être pleinement informés de la résolution à prendre sur base de l'article du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-8041 Strassen, 93, rue des Romains à l'adresse suivante: L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, Place des Villes Jumelées et modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;
2. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-8041 Strassen, 93, rue des Romains à l'adresse suivante: L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, Place des Villes Jumelées et décide de modifier en conséquence l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le siège de la Société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 20 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19702. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé):* THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190354/63.

(150212608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

**European Robot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.690.

L'an deux mille quinze, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né le 22 août 1950 à Luxembourg, demeurant au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'associé unique de «EUROPEAN ROBOT S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 103690, constituée le 13 octobre 2004 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, des Sociétés et Associations numéro 3 du 4 janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 2 juillet 2013, publié au Mémorial C, des Sociétés et Associations numéro 2286 du 17 septembre 2013.

II.- Que le comparant, en tant qu'associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoqué à la présente assemblée et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, relatif à l'objet social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.».

## 2. Divers

L'associé unique prend la résolution suivante:

### *Unique résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, relatif à l'objet social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent».

### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par celle-ci en rapport avec le présent acte, ont été estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par, nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 novembre 2015. Relation GAC/2015/9757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015190186/66.

(150213330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

### **DR005 SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 201.684.

### EXTRAIT

Il résulte d'un contrat sous seing privé en date du 09 novembre 2015 que la société en commandite spéciale DR005 SCSp a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est DR005 SCSp.

2. L'objet de la Société est le suivant: "l'acquisition de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des valeurs mobilières, des parts de

capital social ou autres titres, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, des bonds et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements privés seulement, tous types de titre de capital. Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, de la fluctuation du taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social."

3. La date de constitution de la Société est le 09 novembre 2015, la Société est établie pour une durée illimitée.

4. L'associé commandité de la Société est Energix Luxembourg Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200879 (l'"Associé Commandité").

5. Le siège social de la Société est au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature d'un des gérants ou par la signature de toute personne à laquelle le(s) gérant(s) a(ont) délégué le pouvoir de signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015190158/41.

(150213465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

---

**Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.462.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Novembre 2015.

Eircom Holdco S.A.

Domenico Latronico

*Administrateur B*

Référence de publication: 2015195300/14.

(150218672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Domomaster Theis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5237 Sandweiler, 5A, rue du Pain.

R.C.S. Luxembourg B 138.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195292/10.

(150218402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

---

**Caryan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8223 Mamer, 6, rue Den Haag.

R.C.S. Luxembourg B 143.325.

Le bilan et le compte de Pertes & Profits au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015195229/11.

(150218286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Caryan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8223 Mamer, 6, rue Den Haag.

R.C.S. Luxembourg B 143.325.

Le bilan et le compte de Pertes & Profits au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015195230/11.

(150218296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.050.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195235/10.

(150218427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**CDRD Investment (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.051.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195236/10.

(150218426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.049.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195237/10.

(150218428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.